



Quel nom choisir pour mon enfant à naître

Par Cece

Bonjour à tous

Je vous explique mon problème. Mon conjoint a fait une demande de changement de nom il y a maintenant 2 ans de ça. Son dossier est actuellement étudié par le ministère de la justice. Or dans peu de temps nous allons avoir un enfant. Le problème qui se pose est si mon enfant prend le nom actuel de son père et qu'après sa naissance le changement de nom est accepté, le nom de mon enfant deviendra t-il le nouveau nom de son père?

J'espère avoir été claire, merci d'avance pour vos réponses et informations.

Bonne journée à tous

Par vivi2501

vous pouvez trouver les démarches à entreprendre le moment venu en consultant le site intitulé "peut-on changer le nom de son enfant mineur ?" du service public

Par Cece

Merci pour votre réponse.

J'ai déjà lu ce site et cela sous entend que le papa ne reconnaît pas l'enfant de suite?

Merci à vous pour votre temps

Par ESP

Bonjour

Je vous invite à suivre l'actualité car une loi facilitant le changement de nom va être adoptée...très prochainement .

Cette procédure ne pourra être réalisée qu'une seule fois, dans la limite du choix du nom du père ou de la mère. Par exemple, Monsieur Durand pourra prendre le nom de sa mère Dupond ou accoler les deux (Dupond-Durand, Durand-Dupond) sans avoir à justifier ce choix.

Lecture

[url=<https://www.ladepeche.fr/2022/02/04/changer-de-nom-bientot-une-simple-formalite-10089263.php>]https://www.ladepeche.fr/2022/02/04/changer-de-nom-bientot-une-simple-formalite-10089263.php[url]